

PERMIS DE CONDUIRE

des catégories

BE ; C1 ; C1E ; C ; CE ; D1 ; D1E ; D et DE



Lecture des textes



et prise de tête !

Selon l'arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 23/04/2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, CE, D1, D1E, D et DE.

Vous trouverez ci-après :

- Les modalités spécifiques pour le C1E, CE, D1E et DE.

V. – Modalités spécifiques aux catégories C1E, CE, D1E et DE

V-1. – *Ordre chronologique des opérations*

L'accompagnateur a préalablement positionné la remorque (ou semi-remorque pour la catégorie CE) au point A de la fiche de maniabilité. Il a procédé au dételage de l'ensemble et placé le véhicule tracteur et la remorque (ou semi-remorque) côte à côte, dans les limites de l'aire d'évolution ; les deux plaques de tares pouvant être lisibles depuis un même point par le candidat.

Pour la catégorie CE, la suspension du véhicule tracteur est maintenue en position « route » et, en présence d'un porteur équipé d'une barre anti-encastrement, celle-ci est en place.

Pour les catégories CE, D1E et DE, les différentes phases, à l'exception de la phase « compatibilité », sont traitées dans l'ordre de numérotation de la fiche de recueil (annexe 7).

Pour la catégorie C1E, qui ne contient pas la phase de l'interrogation orale, le même principe est appliqué.

A l'intérieur de chaque phase, le candidat n'est pas tenu de respecter un ordre particulier, à l'exception des opérations suivantes :

- mise en marche du moteur : lorsque le candidat procède à son installation au poste de conduite, il règle son siège avant les rétroviseurs ;
- vérification des systèmes de freinage ;
- attelage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué sauf le branchement des flexibles, la stabilisation et la suppression des dispositifs d'immobilisation de la remorque ;
- dételage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué sauf, l'immobilisation, la stabilisation, le débranchement des flexibles de la remorque et la mise en position route de la suspension pneumatique du véhicule tracteur.

V-2. – *Phases du test de connaissances et évaluation*

1. Contrôle de l'immobilisation :

Le candidat s'assure, au besoin en mettant le contact, que le véhicule est bien immobilisé (position de la commande et/ou voyant allumé).

2. Vérification des documents de bord :

Le candidat s'assure de la présence des porte-documents contenant les pièces obligatoires pour le véhicule tracteur et la remorque.

3. Vérifications générales :

Pour les véhicules des catégories C1E et CE équipés d'une cabine basculante, le candidat s'assure du bon verrouillage au moyen du témoin situé au tableau de bord (voyant éteint) ou de tout autre moyen prévu par le constructeur.

Pour les catégories D1E et DE, le candidat vérifie visuellement la sellerie, les ceintures de sécurité, la présence de la lampe autonome et de la boîte de secours, les inscriptions, marteaux pics et extincteur.

Evaluation des phases 1, 2 et 3.

Ces 3 phases sont regroupées pour l'évaluation.

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

4. Contrôles du véhicule tracteur :

Etat général de la carrosserie et du vitrage : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie concernant la carrosserie, la caisse, la cabine ou la bâche et le vitrage pour la face avant, les côtés, l'arrière du véhicule.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues du véhicule.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Tâches : le candidat vérifie sous l'ensemble du véhicule l'absence de tâche.

Evaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification erronée ou non réalisée.

Chargement :

Pour la catégorie C1E, un chargement n'étant pas imposé, le candidat procède à l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises et annonce l'absence réelle de chargement pour obtenir la notation 1.

Pour la catégorie CE (tracteur + semi-remorque), le véhicule tracteur n'étant pas destiné à recevoir de chargement, la notation 1 est systématiquement attribuée.

Pour la catégorie CE (camion-remorque), le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au chargement en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises.

Pour les catégories D1E et DE, en présence de soutes à bagages, le candidat procède à l'ouverture de celle désignée par l'expert. Il s'assure de l'absence d'anomalie liée à un éventuel chargement et referme la soute.

Evaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : non réalisée.

5. Compatibilité :

Le candidat vérifie la compatibilité :

- des systèmes d'attelage ;
- des connexions électriques ;
- des connexions pneumatiques ;
- des distances (catégorie CE) ;
- des poids.

Notation 2 : ensemble des éléments de compatibilité correctement restitué.

Notation 1 : un élément oublié ou erroné (sauf poids).

Notation 0 : compatibilité des poids erronée ou oubliée ; plus d'un autre élément erroné ou oublié.

6. Contrôles remorque :

Etat général de la caisse : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie extérieure concernant la caisse ou la bâche de la remorque pour la face avant, les côtés, l'arrière.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues de la remorque.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Chargement : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au chargement en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises. Pour les catégories

C1E, D1E et DE, un chargement n'étant pas imposé, le candidat procède à l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises de la remorque et annonce l'absence réelle de chargement pour obtenir la notation 1.

Evaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : non réalisée.

7. Mise en marche du moteur :

Le candidat met le moteur en marche. Il annonce les voyants restés allumés et signale immédiatement toute anomalie.

Il règle au besoin son siège, son volant, ses rétroviseurs.

Pour les catégories D1E et DE, le candidat vérifie l'ouverture et le bon fonctionnement des accès au véhicule, depuis le tableau de bord ou manuellement en cas d'accès non équipé d'une commande d'ouverture depuis le tableau de bord.

Evaluation :

Notation 1 : actions et annonces réalisées.

Notation 0 : une action ou annonce non réalisée.

8. Positionnement du véhicule tracteur :

Le candidat positionne son véhicule dans l'alignement de la remorque.

C1E, D1E, DE : le candidat immobilise le véhicule tracteur lorsque l'extrémité arrière arrive à proximité de l'aplomb avant de la flèche. Le cas échéant, il vérifie l'ouverture et le bon positionnement du crochet d'attelage.

CE camion-remorque : le candidat relève la barre anti-encastrement. Il positionne le porteur dans l'alignement de la remorque et l'immobilise avant que l'arrière ne s'engage au-dessus de l'extrémité de la flèche de la remorque. Il vérifie l'ouverture et le positionnement du crochet d'attelage par rapport à l'axe de la flèche.

CE semi-remorque : le candidat positionne le tracteur dans l'alignement de la semi-remorque et l'immobilise avant que l'arrière ne s'engage sous la semi. Il vérifie la hauteur et l'inclinaison de la sellette du tracteur, son graissage et l'ouverture du verrou coupleur.

Pour toutes les catégories, le candidat veille à conserver une distance suffisante lui permettant de circuler aisément entre la remorque et l'extrémité arrière du tracteur.

Le candidat modifie éventuellement la hauteur de suspension.

9. Attelage :

L'attelage doit comprendre impérativement les opérations suivantes :

– le candidat procède à l'accouplement et, pour la catégorie CE, à l'essai de traction ;

Concernant les ensembles constitués d'un véhicule tracteur et d'une semi-remorque, le nombre d'essais pour réussir l'accouplement est limité à 4. Si l'objectif n'est pas atteint au terme de ces essais, la notation éliminatoire est appliquée et l'examen est interrompu.

– il arrête son moteur ;

– il s'assure du bon verrouillage du système d'attelage (position de la poignée, de la cheville, du témoin et/ou procède à un test sur la flèche d'attelage. Ce test consiste à relever la flèche d'attelage, soit à l'aide de la roue jockey, soit manuellement) ;

– il branche ses divers flexibles (frein/électriques/filin de sécurité suivant l'équipement de l'ensemble de véhicules) ;

– il remet en place la roue jockey ou les béquilles ;

– il supprime les dispositifs d'immobilisation. Suivant l'équipement du véhicule tracteur, le candidat remet en position « route » la suspension.

Notation 2 : ensemble correctement restitué.

Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée.

Notation 0 :

– plus d'une opération erronée ou non réalisée ;

– essai de traction erroné ou non réalisé (CE) ;

– non vérification du verrouillage.

Éliminatoire :

– essai de traction erroné ou non réalisé et non vérification du verrouillage ;

– impossibilité d'accoupler par mauvaise manipulation du candidat (en cas d'avarie du matériel, le candidat est excusé).

10. Annonce dimensions et poids :

Le candidat annonce les longueur/largeur/hauteur/poids maximal de l'ensemble attelé et pour le transport de voyageurs le nombre de places assises.

Evaluation :

Notation 1 : annonces réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs annonces erronées ou non réalisées.

11. Feux :

Le candidat vérifie l'absence d'anomalie sur les feux stop, de détresse, croisement, gabarit.

Pour la vérification des feux stop, le candidat peut demander l'assistance de l'expert.

Si le véhicule en est équipé, le candidat peut utiliser la fonction « autotest » des feux.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

12. Thème tiré au sort :

Thème 1 : documents de bord, triangle, extincteur :

Le candidat présente le contenu des porte-documents présents dans le véhicule :

Pour le véhicule tracteur et la remorque : certificats d'immatriculation (concordance et validité de la visite technique), certificats d'assurance (concordance et validité).

Pour le véhicule tracteur : carte routière détaillée du secteur d'examen, taxe à l'essieu (catégorie CE), constat amiable, manuel d'utilisation.

Il s'assure de la présence du triangle de présignalisation et de l'éthylotest obligatoire, du ou des extincteurs et du vêtement de haute visibilité. Il n'est pas fait référence au vêtement de haute visibilité lorsqu'il est porté par le candidat.

Thème 2 : feux, dispositifs de contrôles et accessoires :

Le candidat vérifie l'état et le fonctionnement de 3 feux, choisis par l'expert dans la liste suivante : feux de position, feux de croisement, feux de route, feux de brouillard avant, feux de brouillard arrière, feux de marche arrière, feux stop, feux d'encombrement, feux indicateurs de changement de direction, feux de détresse, feux de plaques d'immatriculation, feux diurnes, feux d'angle, feux de stationnement...

L'expert veille à ne pas demander un contrôle déjà effectué lors des vérifications courantes de sécurité.

Le candidat doit connaître l'emplacement, le rôle et le fonctionnement des dispositifs de contrôles et des accessoires.

L'expert interroge le candidat sur :

- deux dispositifs de contrôle (voyants, témoins, ordinateur de bord, cadrans de contrôle..., à l'exclusion du chronotachygraphe) ;
- un accessoire (essuie-glaces, ventilation, avertisseur sonore, commandes..., à l'exclusion de l'autoradio et du système de navigation par satellite).

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces :

Le candidat annonce et montre les orifices de remplissage des différents niveaux (en fonction de l'équipement et de l'accessibilité du véhicule) :

- huile moteur ;
- liquide de refroidissement ;
- lave-glace ;
- liquide dépolluant (AdBlue/urée) ;
- assistance de direction ;
- assistance d'embrayage ;
- liquide de frein.

Il annonce les contrôles à effectuer concernant les rétroviseurs (état et fixation), les glaces et pare-brise (état et propreté) et les essuie-glaces (état).

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspension, direction :

Le candidat contrôle une roue du véhicule tracteur et une roue de la remorque.

En cas de présence d'un essieu jumelé, le contrôle se fera impérativement sur un jumelage.

Pneumatique : état de la bande de roulement, des flancs, pression visuelle.

Si le carrossage et/ou l'enjoliveur le permettent :

- le candidat s'assure de l'absence de corps étranger dans le jumelage ;
- il vérifie la présence et le serrage apparent des écrous de roues ;
- il contrôle visuellement l'état de la suspension (état des lames, des coussins d'air, absence de fuite d'air, de fuite hydraulique sur amortisseur...) et du garde-boue.

Il contrôle l'assistance de direction.

Pour les véhicules équipés d'un système de freinage hydraulique, le contrôle consistera à vérifier le niveau du bocal d'assistance de direction ou d'indiquer à l'expert qu'il s'agit d'une assistance électrique.

Pour les véhicules équipés d'un système de freinage pneumatique, le contrôle de l'assistance de direction s'effectue juste avant le repérage du parcours de maniabilité. Le candidat effectue un essai en tournant le volant d'un demi-tour environ, en avançant sur une courte distance (afin d'éviter de tourner les roues en statique) ; il vérifie l'absence de bruits anormaux et de points de résistance.

Thème 5 : caractéristiques du véhicule tracteur et de la remorque, plaques, disques limitations de vitesses (sauf D1E et DE), dispositifs réfléchissants/catadioptriques, protections latérales :

Le candidat présente son ensemble de véhicules :

- marque, type, puissance du véhicule tracteur ;
- il annonce les porte-à-faux avant du véhicule tracteur et arrière de la remorque.

Il vérifie la présence et l'état :

- des plaques du véhicule tracteur et de la remorque (tare et immatriculation) ;
- des disques de limitation de vitesses de la remorque (sauf D1E et DE) ;
- des dispositifs réfléchissants (catadioptrés) arrière et latéraux de l'ensemble et du dispositif complémentaire de signalisation arrière pour la remorque ;
- le cas échéant, des dispositifs latéraux de protection et antiencastrement arrière.

Thème 6 : transport de marchandises (catégories C1E et CE) :

Pour la remorque, le candidat contrôle l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises en ouvrant les portes, le hayon, le rideau ou la bâche. En présence de portes, le candidat doit les fixer en position ouverte à l'aide des dispositifs prévus.

Il procède aux contrôles intérieurs (état et étanchéité).

Le candidat annonce le poids et la nature du chargement, vérifie sa répartition et son arrimage.

Le candidat ferme l'accès au compartiment marchandises et s'assure qu'il est correctement fermé.

Thème 6 : transport de voyageurs (catégories D1E et DE) :

Le candidat contrôle le fonctionnement de la lampe autonome, s'assure de la présence des inscriptions réglementaires obligatoires, présente les issues de secours.

Il procède au contrôle complet d'un siège (état et propreté de la garniture, état et présence de la ceinture de sécurité, fixation) et contrôle le fonctionnement de l'éclairage des marches et de l'éclairage intérieur.

Évaluation du thème tiré au sort :

La notation s'établit selon une attribution de points modulable : 0, 1, 2 ou 3.

Le thème comprend plusieurs items à traiter.

Notation 3 : le candidat traite correctement le thème tiré au sort, tous les items sont correctement traités.

Notation 2 : un item comporte au moins une erreur ou oubli, les autres sont correctement traités.

Notation 1 : plus d'un item comporte au moins une erreur ou oubli.

Notation 0 : le candidat ignore le thème (réponse pratiquement inexistante ou totalement erronée).

13. Interrogation orale :

Le candidat est interrogé par l'expert sur ses connaissances.

Son évaluation est traitée à l'article III-6.

14. Vérification des systèmes de freinage.

Cette vérification doit s'effectuer impérativement dans l'ordre des opérations indiquées ci-après.

A. - Si l'ensemble de véhicules est équipé d'un système de freinage pneumatique :

1. Mise en pression à l'intérieur des réservoirs d'air : le candidat s'assure que la pression est suffisante, à l'aide du manomètre et/ou voyants.

2. Essai pratique du frein de parc : le candidat amorce un démarrage permettant de tester la retenue du frein de parc, l'ôte, constate l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre).

3. Essai pratique du frein de service : le candidat engage un rapport de vitesse et avance significativement. Il freine et, pied sur la pédale, constate l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre).

4. Le candidat annonce la fin des essais des systèmes de freinage.

B. - Si l'ensemble de véhicules est équipé d'un système de freinage hydraulique :

1. Le candidat met en marche le moteur.

2. Il ôte le frein de parc.

3. Il s'assure de l'extinction des voyants liés au système de freinage.

Évaluation :

Notation 3 : le candidat a réalisé correctement les essais de frein.

Notation 2 : 1 opération erronée ou non réalisée.

Notation 1 : 2 opérations erronées ou non réalisées.

Éliminatoire : les trois premières opérations de la vérification (mise en pression, vérification du frein de parc, vérification du frein de service) sont erronées ou non réalisées.

A l'issue de cette opération, le candidat effectue le test de maniabilité.

15. Dételage.

Le dételage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

Moteur arrêté, le candidat s'assure de l'immobilisation du véhicule (position de la commande ou voyant). Le frein de parc est serré.

Il commente la stabilité du sol.

Il immobilise la remorque ou la semi-remorque (frein de remorque et, pour la catégorie CE, il place une cale sur l'avant de l'essieu le plus chargé).

Il la stabilise avec la roue jockey ou avec la ou les béquilles, au besoin en s'aidant de la suspension pneumatique.

Il débranche les flexibles (freins, électriques, filin de sécurité).

Il déverrouille le système d'attelage.

Il démarre le véhicule. Pour les véhicules équipés d'un système de freinage pneumatique, il s'assure que la pression est suffisante.

Pour la catégorie CE semi-remorque :

- le candidat avance à mi-sellette ; ou
- après dégagement de la cheville ouvrière, baisse la suspension pneumatique jusqu'au décollement complet de la sellette d'attelage.

Il s'assure de la stabilité de la semi-remorque.

Il dégage le véhicule tracteur.

Il remet au besoin la suspension en position « route » et remet la barre anti-encastrement en place (camion-remorque, si l'équipement le permet).

Il replace le véhicule dans sa position initiale.

Il l'immobilise.

Evaluation :

Notation 2 : ensemble correctement restitué.

Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée.

Notation 0 : plus d'une opération erronée ou non réalisée.